



Question écrite posée par Monsieur Loewenstein : La répression en matière de propreté

La commune de Forest dispose d'une cellule répression au sein du service propreté publique. Cette cellule est chargée de lutter contre les incivilités et sanctionner les infractions au règlement taxe portant sur les incivilités ou via le Règlement général de police.

1. Pourriez-vous m'indiquer, pour les années 2019 et 2020 (jusqu'à la date de réception de la question),
 - a. Combien de PV ont été dressés par la cellule répression du service propreté ?
 - b. Sur quoi ont porté les PV ? Pourriez-vous ventiler entre les poubelles sorties en dehors des heures (blanc / bleu / jaune / orange / vert / fuschia), dépôts clandestins et autres actes de malpropreté... ?
 - c. Combien de taxes ont été adressées aux inciviques ?
 - d. Combien de taxes ont été contestées et annulées ? Quel est le montant correspondant ?
2. Quel outil utilisez-vous pour sanctionner les incivilités ? Poursuivez-vous via le règlement taxe ou travaillez-vous désormais sur la base du Règlement générale de police ?
3. Combien d'agents de la répression travaillent effectivement sur le terrain ?
4. Combien d'actions pour lutter contre les déjections canines ont-elles été organisées en 2019 et 2020 ? S'agissait-il juste d'action de prévention ou des PV ont été dressés ? Si des PV ont été dressés à l'encontre de maîtres de chien, pourriez-vous me préciser combien ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

ML

Réponse de Monsieur Tahri :

Monsieur le Conseiller,

Voici les réponses à votre question écrite.

1. « Pourriez-vous m'indiquer, pour les années 2019 et 2020 (jusqu'à la date de réception de la question),

a. Combien de PV ont été dressés par la cellule répression du service propreté ?

Pour 2019 : 950 taxes (75 taxes contestées 7.120,00 euros, soit 84.835,00 euros à percevoir).
À l'heure actuelle, 56.140,33€ ont déjà été perçus. Il reste donc 28.694,67 à percevoir.

Pour 2020 : 455 PV

b. Sur quoi ont porté les PV ? Pourriez-vous ventiler entre les poubelles sorties en dehors des heures (blanc / bleu / jaune / orange / vert / fuschia), dépôts clandestins et autres actes de malpropreté... ?

En taxe, pour 2019, nous avons 12 sacs fuchsias, 761 sacs blancs, 11 sacs bleus, 247 sacs jaunes, 138m³ de dépôts clandestins et 2 abandons de petit déchet.

Pour 2020, l'ensemble des PV traités concernaient les heures de sorties des sacs poubelles à une heure non réglementaire. Pour ce type de fait il n'y a pas de ventilation par rapport à la couleur des sacs mais cela concernaient à 90% les sacs bleus, jaunes et blancs. Il était très rare que ce soit des sacs fuchsias ou verts. (article 28 du RGP commun)

Les Pv dressés concernaient également le dépôt de sacs poubelles placés autour d'un arbre, d'un pot de fleur, de bulles à verres, de poubelles publiques. En terme de pourcentage, cela concerne 8 % des PV administratif-propreté. (article 28§5 du RGP commun).

2. Quel outil utilisez-vous pour sanctionner les incivilités ? Poursuivez-vous via le règlement taxe ou travaillez-vous désormais sur la base du Règlement générale de police ?

2019 = taxes salissures

2020 = année test en SAC (bilan à faire)

3. Combien d'agents de la répression travaillent effectivement sur le terrain ?

3 agents attitrés pour le service propreté

3 agents attitrés pour le service SAC

2 agents volants

Donc il y a au **total 8 agents** sur le terrain.

4. Combien d'actions pour lutter contre les déjections canines ont-elles été organisées en 2019 et 2020 ? S'agissait-il juste d'action de prévention ou des PV ont été dressés ? Si des PV ont été dressés à l'encontre de maîtres de chien, pourriez-vous me préciser combien ? »

2019 : 1 PV pour les déjections canines.

2020 : 0 PV pour les déjections canines.

Dès que ces agents sortent, ils contrôlent les maîtres-chiens croisés pour vérifier s'ils ont de quoi ramasser les déjections de leur animal.

Nous en sommes pour le moment à plus ou moins 162 contrôles qui s'avèrent pour 99,9 % en ordre.

Pour info voici le planning des actions globale de la répression uniquement.

Action :

- Septembre le dimanche 06 : fouille sac sur quartier déterminé, de 7h30 à 11h30
- Septembre le dimanche 06 : planque de nuit avec support police sur points noir, de 19h30 à 00h00.
- Septembre le mercredi 09 : « action chien parc » avec support police, de 13h00 à 16h00
- Septembre le dimanche 27 : fouille sac sur quartier déterminé, de 7h30 à 11h30
- Octobre le mardi 06 : planque de nuit avec support police sur points noirs, de 19h30 à 00h00.
- Octobre le mercredi 14 : « action chien parc » avec support police, de 13h00 à 16h00
- Octobre le dimanche 25 : fouille sac sur quartier déterminé, de 7h30 à 11h30
- Octobre le dimanche 25 : planque de nuit avec support police sur points noir, de 19h30 à 00h00.
- Novembre le mercredi 18 : « action chien parc » avec support police, de 13h00 à 16h00
- Novembre le Vendredi 20 : Barrage Pont de Luttre avec ABP, Police, Douane, de 12h00 à 16h00.
- Novembre le dimanche 29 : fouille sac sur quartier déterminé, de 7h30 à 11h30

Novembre le dimanche 29 : planque de nuit avec support police sur points noir, de 19h30 à 00h00.

- Décembre le mercredi 09 : « action chien parc » avec support police, de 13h00 à 16h00

Décembre le dimanche 13 : fouille sac sur quartier déterminé, de 7h30 à 11h30

Décembre le dimanche 13 : planque de nuit avec support police sur points noirs, de 19h30 à 00h00.

Je reste à votre disposition.

Said TAHRI